

**MAIRIE DE
LAIGNELET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

30/05/2020

Date d'affichage

30/05/2020

Nbre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

N° 39/2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Etaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, M. LAN, Mrs LEBouc, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, Mrs MONTEMBault, MARTINAIS, Mmes MARTINS et FORVEILLE. formant la majorité en exercice.

Absents excusé :

Mme Florence CHOUAREN

M. Boris BOYAVAl donne pouvoir à M. Christian LAN

Mme Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

Commissions communales

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à la création de commissions, à fixer le nombre des conseillers dans chaque commission et à désigner les membres qui siégeront au sein de chaque commission. M. le Maire souligne que les commissions ont pour fonction d'étudier et de proposer, mais elles n'ont aucun pouvoir de décision. Il est le président de droit de chacune d'elles.

Après un vote à main levée, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les propositions ci-dessous :

1 – Éducation – Jeunesse – Communication

Vie scolaire (affaires scolaires, restauration scolaire...), jeunesse (Conseil Municipal des Jeunes, ALSH, OCAS, RIPAME de 7 lieux, Mini-Olympiades...) et communication (site, bulletin...)

Responsable : Colette PENDRIGH

Membres de la commission : Patrick DÉMARQUET, Christian LAN, Florence CHOUAREN, Nicolas MARTINAIS, Audrey MARTINS, Laura FORVEILLE, Laëtitia SALIOT et Anthony PRUNIER

2 – Finances – Économie - Urbanisme

Finances, ressources humaines et œuvres sociales, économie et commerces, urbanisme, environnement et habitat

Responsable : Patrick DÉMARQUET

Membres de la commission : Colette PENDRIGH, Stéphanie GARNIER, Christian LAN, Madeleine BARBELETTE, Michel LEBouc et Boris BOYAVAl

3 – Travaux – Aménagement – Vie associative

Travaux neufs, bâtiments, vie associative, aménagement urbain, mobilité, Plan Communal de Sauvegarde (tous les élus sont concernés) et affaires européennes

Responsable : Stéphanie GARNIER

Membres de la commission : Patrick DÉMARQUET, Christian LAN, Didier PETITPAS, Michel LEBouc, Florence CHOUAREN, Laura FORVEILLE et Laëtitia SALIOT

4 – Cadre de vie – Voirie - Réseaux

Sécurité, cérémonie, mémoire, voirie et réseaux, cadre de vie, espaces publics, cimetière et illuminations

Responsable : Christian LAN

Membres de la commission : Patrick DÉMARQUET, Stéphanie GARNIER, Didier PETITPAS, Michel LEBouc, Bertrand MONTEBAULT et Boris BOYAVAL

5 – Agriculture - Environnement

Affaires agricoles, aménagement rural et environnement (commission paysage)

Responsable : Sylvie COUPÉ

Membres de la commission : Michel LEBouc et Bertrand MONTEBAULT

6 – Bâtiments – Voirie rurale

Entretien de bâtiments et voirie rurale

Responsable : Didier PETITPAS

Membres de la commission : Christian LAN et Sylvie COUPÉ

7 – Social – Culture - Tourisme

Affaires sociales (CCAS), culture, tourisme et citoyenneté

Responsable : Madeleine BARBELETTE

Membres de la commission : Patrick DÉMARQUET, Stéphanie GARNIER, Christian LAN, Didier PETITPAS et Laura FORVEILLE

8 – Urbanisme

Urbanisme : révision du PLU, études d'aménagement

Responsable : André PHILIPOT

Membres de la commission : Colette PENDRIGH, Patrick DÉMARQUET, Stéphanie GARNIER, Christian LAN, Madeleine BARBELETTE et Anthony PRUNIER

9 – Maisons fleuries

Concours des maisons fleuries et fleurissement de la commune.

Responsables : Stéphanie GARNIER et Christian LAN

Membres de la commission : Colette PENDRIGH, Sylvie COUPÉ et Didier PETITPAS

10 – Commission d'Appel d'Offres

M. le Maire mentionne que le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, l'article L 1414-1 et L 1414-2 du CGCT portent sur les règles relatives à la CAO pour sa composition et son élection.

Il explique que pour les communes de moins de 3 500 habitants, la CAO est composée :

- Par M. le Maire
- Par 3 membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
- Il est procédé de la même manière à l'élection des membres suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à élire les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres.

Après appel à candidatures, pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, il est procédé à la désignation à bulletin secret.

Nombre de votants : 14
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 14
Sont désignés en tant que :
Représentant légal : Mr André PHILIPOT, Maire.

Élection des trois membres titulaires par le Conseil Municipal :

- Colette PENDRIGH
- Patrick DÉMARQUET
- Stéphanie GARNIER

Élection des trois membres suppléants par le Conseil Municipal :

- Christian LAN
- Didier PETITPAS
- Michel LEBouc

Certifié exécutoire, après transmission

En Préfecture le 11 juin 2020

Et publication le 11 juin 2020

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

30/05/2020

Date d'affichage

30/05/2020

Nbre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

N° 40/2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Etaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, M. LAN, Mrs LEBouc, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, Mrs MONTEMBault, MARTINAIS, Mmes MARTINS et FORVEILLE. formant la majorité en exercice.

Absents excusé :

Mme Florence CHOUAREN

M. Boris BOYAVAl donne pouvoir à M. Christian LAN

Mme Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

Fixation du nombre et désignation des membres du conseil d'administration du CCAS

M. le Maire expose qu'en application de l'article R. 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal.

Il détaille les actions : Aides sociales, colis de Noël, repas des aînés, baux ruraux de la ferme de la Roulardière, bail locatif de la maison d'habitation de la Roulardière, travaux sur les biens appartenant au CCAS en cas de besoin.

M. le Maire précise que le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil Municipal, ne pouvant pas être supérieur à 16 et ne pouvant pas être inférieur à 8, en plus du Président.

De plus, ce nombre doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par M. le Maire.

Il rappelle qu'en 2014, quatre membres élus ont été désignés.

Il précise que des membres extérieurs, au nombre égal d'élus défini, seront nommés par la suite pour représenter des organismes, représentant des associations :

- * Qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- * Familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales
- * De retraités et de personnes âgées du département
- * De personnes handicapées du département

M. le Maire propose de fixer à 4 le nombre de membres élus et à 4 le nombre de membres nommés qui devront siéger au sein du CCAS.

Le Maire est Président du CCAS.

Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le 11/06/2020

ID : 035-213501380-20200604-40_2020-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- fixer à 4 le nombre des membres élus au sein du CCAS
- fixer à 4 le nombre des membres nommés par M. le Maire au sein du CCAS
- de désigner comme membres élus : Madeleine BARBELETTE Vice-Présidente, Patrick DÉMARQUET, Christian LAN et Laura FORVEILLE

Certifié exécutoire, après transmission

En Préfecture le 11 juin 2020

Et publication le 11 juin 2020

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

30/05/2020

Date d'affichage

30/05/2020

Nbre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

N° 41/2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Étaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, M. LAN, Mrs LEBouc, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, Mrs MONTEMBault, MARTINAIS, Mmes MARTINS et FORVEILLE, formant la majorité en exercice.

Absents excusé :

Mme Florence CHOUAREN

M. Boris BOYAVAl donne pouvoir à M. Christian LAN

Mme Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

Désignation du délégué au Syndicat Départemental d'Énergie 35

M. le Maire invite l'assemblée à procéder au vote pour l'élection à la majorité absolue d'un délégué titulaire pour le Syndicat Départemental d'Énergie 35.

M. le Maire présente les missions du Syndicat Départemental d'Énergie 35 et une plaquette explicative est remise à chaque élu.

Délégué titulaire

Premier tour de scrutin :

A obtenu :

M. André PHILIPOT

14 voix

M. André PHILIPOT est déclaré élu délégué titulaire au sein du Syndicat Départemental d'Énergie 35.

Certifié exécutoire, après transmission

En Préfecture le 11 juin 2020

Et publication le 11 juin 2020

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

30/05/2020

Date d'affichage

30/05/2020

Nbre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

N° 42/2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Etaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, M. LAN, Mrs LEBouc, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, Mrs MONTEMBault, MARTINAIS, Mmes MARTINS et FORVEILLE, formant la majorité en exercice.

Absents excusé :

Mme Florence CHOUAREN

M. Boris BOYAVAl donne pouvoir à M. Christian LAN

Mme Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

Désignation des délégués au Syndicat de Voirie du Canton Fougères Nord Élargi

M. le Maire invite l'assemblée à procéder au vote pour l'élection à la majorité absolue de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant pour le Syndicat de Voirie du Canton Fougères Nord Élargi.

Délégués titulaires

Premier tour de scrutin :

Ont obtenu :

M. André PHILIPOT

14 voix

M. Christian LAN

14 voix

Mrs André PHILIPOT et Christian LAN ayant obtenu la majorité absolue sont déclarés élus délégués titulaires.

Délégué suppléant

Premier tour de scrutin :

A obtenu :

M. Didier PETITPAS

14 voix

M. Didier PETITPAS ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu délégué suppléant.

Certifié exécutoire, après transmission

En Préfecture le 11/06/2020

Et publication le 11/06/2020

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

30/05/2020

Date d'affichage

30/05/2020

Nbre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

N° 43/2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Etaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, M. LAN, Mrs LEBouc, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, Mrs MONTEMBault, MARTINAIS, Mmes MARTINS et FORVEILLE, formant la majorité en exercice.

Absents excusé :

Mme Florence CHOUAREN

M. Boris BOYAVAl donne pouvoir à M. Christian LAN

Mme Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

Désignation d'un correspondant Défense

M. le Maire invite l'assemblée à procéder au vote pour l'élection à la majorité absolue d'un correspondant Défense dont le rôle est essentiel dans la sensibilisation des concitoyens aux questions de défense.

Correspondant Défense

Premier tour de scrutin :

A obtenu :

M. Christian LAN

14 voix

M. Christian LAN ayant obtenu la majorité absolue est déclaré correspondant défense.

Certifié exécutoire, après transmission

En Préfecture le 11 juin 2020

Et publication le 11 juin 2020

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

30/05/2020

Date d'affichage

30/05/2020

Nbre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

N° 44/2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Etaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, M. LAN, Mrs LEBouc, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, Mrs MONTEMBault, MARTINAIS, Mmes MARTINS et FORVEILLE, formant la majorité en exercice.

Absents excusé :

Mme Florence CHOUAREN

M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN

Mme Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

Désignation des délégués au SCOT

M. le Maire invite l'assemblée à procéder au vote afin de proposer au conseil communautaire de Fougères Communauté d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour le SCOT.

Délégué titulaire

A obtenu :

M. André PHILIPOT

14 voix

M. André PHILIPOT ayant obtenu la majorité absolue est proposé élu délégué titulaire à Fougères Communauté pour siéger au sein du SCOT.

Délégué suppléant

A obtenu :

M. Patrick DÉMARQUET

14 voix

M. Patrick DÉMARQUET ayant obtenu la majorité absolue est proposé élu délégué suppléant à Fougères Communauté pour siéger au sein du SCOT.

Certifié exécutoire, après transmission

En Préfecture le 11 juin 2020

Et publication le 11 juin 2020

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

30/05/2020

Date d'affichage

30/05/2020

Nbre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

N° 45/2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Etaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, M. LAN, Mrs LEBouc, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, Mrs MONTEMBault, MARTINAIS, Mmes MARTINS et FORVEILLE. formant la majorité en exercice.

Absents excusé :

Mme Florence CHOUAREN

M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN

Mme Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

Désignation d'un délégué dans le cadre du Règlement Général de Protection des Données

M. le Maire indique que dans l'objectif de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données qui s'impose à l'ensemble des organisations publiques et privées dès le 25 mai 2018, et pour assurer en permanence le respect des grands principes de la collecte et du traitement des données (finalité, pertinence, temporalité, sécurité, information sur le droit des personnes.

M. Bertrand MONTEMBault est désigné, à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal au titre de délégué à la protection des données dans le cadre du RGPD et de le déclarer auprès de la CNIL.

Certifié exécutoire, après transmission

En Préfecture le 11 juin 2020

Et publication le 11 juin 2020

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

30/05/2020

Date d'affichage

30/05/2020

Nbre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

N° 46/2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Etaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, M. LAN, Mrs LEBouc, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, Mrs MONTEMBault, MARTINAIS, Mmes MARTINS et FORVEILLE. formant la majorité en exercice.

Absents excusé :

Mme Florence CHOUAREN

M. Boris BOYAVAl donne pouvoir à M. Christian LAN

Mme Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

Désignation des délégués au Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM de Fougères)

M. le Maire invite l'assemblée à procéder au vote afin de proposer au conseil communautaire de Fougères Communauté d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour le SMICTOM de Fougères (Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères).

Délégué titulaire

A obtenu :

M. André PHILIPOT 14 voix

M. André PHILIPOT ayant obtenu la majorité absolue est proposé élu délégué titulaire à Fougères Communauté pour siéger au sein du SMICTOM de Fougères.

Délégué suppléant

A obtenu :

M. Didier PETITPAS 14 voix

M. Didier PETITPAS ayant obtenu la majorité absolue est proposé élu délégué suppléant à Fougères Communauté pour siéger au sein du SMICTOM de Fougères.

Certifié exécutoire, après transmission

En Préfecture le 11 juin 2020

Et publication le 11 juin 2020

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

30/05/2020

Date d'affichage

30/05/2020

Nbre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

N° 47/2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Etaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, M. LAN, Mrs LEBouc, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, Mrs MONTEMBault, MARTINAIS, Mmes MARTINS et FORVEILLE, formant la majorité en exercice.

Absent excusé :

M. Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à M. André PHILIPOT

Mme Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

Désignation des délégués à la Société d'Agriculture de Fougères Nord

Après échanges, Mme Sylvie COUPÉ et M. Michel LEBouc ont été désignés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal afin de représenter la commune à la Société d'Agriculture de Fougères Nord.

Certifié exécutoire, après transmission

En Préfecture le 11 juin 2020

Et publication le 11 juin 2020

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

30/05/2020

Date d'affichage

30/05/2020

Nbre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

N° 48/2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Etaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, M. LAN, Mrs LEBouc, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, Mrs MONTEMBault, MARTINAIS, Mmes MARTINS et FORVEILLE, formant la majorité en exercice.

Absents excusé :

Mme Florence CHOUAREN

M. Boris BOYAVAl donne pouvoir à M. Christian LAN

Mme Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

Désignation de deux élus à l'Office Cantonal de l'Animation Sportive

Après échanges, M. Nicolas MARTINAIS a été désigné délégué titulaire et M. André PHILIPOT, délégué suppléant, à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal afin de représenter la commune à l'Office Cantonal de l'Animation Sportive de Fougères Nord (O.C.A.S.).

Certifié exécutoire, après transmission

En Préfecture le 11/06/2020

Et publication le 11/06/2020

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

30/05/2020

Date d'affichage

30/05/2020

Nbre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

N° 49/2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Etaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, M. LAN, Mrs LEBouc, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, Mrs MONTEMBault, MARTINAIS, Mmes MARTINS et FORVEILLE. formant la majorité en exercice.

Absents excusé :

Mme Florence CHOUAREN

M. Boris BOYAVAl donne pouvoir à M. Christian LAN

Mme Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

Désignation des délégués au Comité de Jumelage

Afin d'assurer le respect des orientations du Conseil Municipal en matière de jumelage, M. le Maire, André PHILIPOT, est membre de droit du Conseil d'Administration.

Après échanges, Mme Stéphanie GARNIER est désignée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal pour représenter la commune au sein du Comité de Jumelage.

Certifié exécutoire, après transmission

En Préfecture le 11 juin 2020

Et publication le 11 juin 2020

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

30/05/2020

Date d'affichage

30/05/2020

Nbre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

N° 50/2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Étaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, M. LAN, Mme COUPÉ, M. PETITPAS, Mme BARBELETTE, Mrs LEBouc, MONTEMBault, MARTINAIS, Mmes MARTINS et FORVEILLE. formant la majorité en exercice.

Absents excusé :

Mme Florence CHOUAREN

M. Boris BOYAVAl donne pouvoir à M. Christian LAN

Mme Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)

Après échanges entre les membres du Conseil Municipal, M. Patrick DÉMARQUET est désigné, à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal pour représenter la commune au Comité National d'Action Sociale et participer aux élections du Conseil d'Administration de cet organisme.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission

En Préfecture le 11 juin 2020

Et publication le 11 juin 2020



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

30/05/2020

Date d'affichage

30/05/2020

Nbre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

N° 51/2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Étaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, M. LAN, Mrs LEBouc, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, Mrs MONTEMBault, MARTINAIS, Mmes MARTINS et FORVEILLE. formant la majorité en exercice.

Absents excusé :

Mme Florence CHOUAREN

M. Boris BOYAVAl donne pouvoir à M. Christian LAN

Mme Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

Désignation d'un délégué à Mélusine ADMR

Après échanges, Mme Laura FORVEILLE est désignée, à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal pour représenter la commune au sein de l'association Mélusine ADMR.

Certifié exécutoire, après transmission

En Préfecture le 11 juin 2020

Et publication le 11 juin 2020

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

30/05/2020

Date d'affichage

30/05/2020

Nbre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

N° 52/2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Etaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, M. LAN, Mrs LEBouc, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, Mrs MONTEMBault, MARTINAIS, Mmes MARTINS et FORVEILLE, formant la majorité en exercice.

Absents excusé :

Mme Florence CHOUAREN

M. Boris BOYAVAl donne pouvoir à M. Christian LAN

Mme Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Mme Colette PENDRIGH, 1ère Adjointe au Maire, expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer à M. le Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire les délégations suivantes :

- 1° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal sans restriction ;
- 2° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- 3° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 4° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1er alinéa de l'article L213-3 de ce même code, sans restriction ;
- 5° De régler les simples mémoires et factures courantes d'un montant maximum de 4 000.00 € en investissement ;
- 6° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le 11/06/2020

ID : 035-213501380-20200604-522020-DE

8° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

9° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

10° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 300 000 € par année civile ;

Certifié exécutoire, après transmission

En Préfecture le 11/06/2020

Et publication le 11/06/2020

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

30/05/2020

Date d'affichage

30/05/2020

Nbre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

N° 53/2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Etaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, M. LAN, Mrs LEBouc, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, Mrs MONTEMBault, MARTINAIS, Mmes MARTINS et FORVEILLE, formant la majorité en exercice.

Absents excusé :

Mme Florence CHOUAREN

M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN

Mme Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

Fixation du montant des indemnités de fonction

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants, Considérant que le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux Délégués ;

Considérant que M. le Maire, ainsi que le Adjoints ont décidé de ne pas recevoir les montants maximum ; afin notamment de pouvoir nommer des Conseillers Municipaux Délégués;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, d'Adjoints et de Conseillers Municipaux Délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constitué par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et (le cas échéant) L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 50 % de l'indice brut terminal ;
- 1er et 2e adjoints : 15 % de l'indice brut terminal ;
- 3e et 4e adjoints : 13 % de l'indice brut terminal ;
- Chacun des 3 Conseillers Municipaux Délégués : 5 % de l'indice brut terminal.

Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le 11/06/2020

ID : 035-213501380-20200604-532020-DE

Les indemnités seront calculées à effet de la date d'installation du Conseil Municipal à savoir le 27 mai 2020. Le versement de l'indemnité sera mensualisé.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 3 : Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Certifié exécutoire, après transmission

En Préfecture le 11 ju, 2020

Et publication le 11 ju, 2020

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le

ID : 035-213501380-20200604-532020-DE

Annexe à la délibération n°53/2020 du 04 juin 2020

TABLEAU DES INDEMNITÉS ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	Taux (en % de l'indice 1 027)	Indemnité brute (montant en euros)
Maire	50	1944.70
1 ^{ère} Adjointe	15	583.41
2 ^{ème} Adjoint	15	583.41
3 ^{ème} Adjointe	13	505.62
4 ^{ème} Adjoint	13	505.62
Chacun des 3 Conseillers Municipaux Délégués	5	194.47

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

30/05/2020

Date d'affichage

30/05/2020

Nbre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

N° 54/2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Etaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, M. LAN, Mrs LEBouc, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, Mrs MONTEMBault, MARTINAIS, Mmes MARTINS et FORVEILLE. formant la majorité en exercice.

Absents excusé :

Mme Florence CHOUAREN

M. Boris BOYAVAl donne pouvoir à M. Christian LAN

Mme Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

Vote des taux d'imposition année 2020

Mme BARBELETTE, Conseillère Municipale Déléguée, informe les membres du Conseil Municipal que les taux votés en 2019 étaient les suivants :

- | | |
|---------------------|---------|
| - Taxe d'Habitation | 16.37 % |
| - Foncier bâti | 16.10 % |
| - Foncier non bâti | 37.81 % |

Elle indique à l'assemblée que ces taux ont connu une augmentation mesurée de 1 % en 2015 et de 1 % en 2018.

Elle précise qu'après étude des prévisions fournies par les services de l'Etat, la commission finances en février 2020 a élaboré le budget primitif 2020 en maintenant ces taux pour l'année 2020 et que le budget a été voté sur cette base le 27 février 2020.

Elle souligne que la loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de la Taxe d'Habitation à leur valeur de 2019 et qu'il est proposé de maintenir les deux autres taux pour l'année 2020.

Les recettes prévisionnelles pour l'année 2020 seraient les suivantes :

- | | | |
|--------------------|---------------------|----------|
| - Foncier bâti | 612 100 x 16.10 % = | 98 548 € |
| - Foncier non bâti | 69 900 x 37.81 % = | 26 429 € |

Elles seraient de 124 977 € sans tenir compte des allocations compensatrices.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition communaux pour l'année 2020, comme suit :

- | | |
|--------------------|---------|
| - Foncier bâti | 16.10 % |
| - Foncier non bâti | 37.81 % |

Certifié exécutoire, après transmission

En Préfecture le 11 juin 2020

Et publication le 11 juin 2020

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

30/05/2020

Date d'affichage

30/05/2020

Nbre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

N° 55/2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Etaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, M. LAN, Mrs LEBouc, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, Mrs MONTEMBault, MARTINAIS, Mmes MARTINS et FORVEILLE.

formant la majorité en exercice.

Absents excusé :

Mme Florence CHOUAREN

M. Boris BOYAVAl donne pouvoir à M. Christian LAN

Mme Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

Adoption de la convention de délégation de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article 14 de la LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique autorisant la Communauté d'Agglomération à déléguer, par convention, tout ou partie des compétences eau et assainissement ainsi que la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines définie à l'article L. 2226-1 à l'une de ses communes membres,

Monsieur le Maire expose que :

Depuis le 1er janvier 2020, Fougères Agglomération exerce sur l'ensemble de son territoire la compétence de « gestion des eaux pluviales urbaines », telle que prévue à l'article L. 5216-5-I-10° et définie aux articles L. 2226-1 et R. 2226-1 du Code général des collectivités territoriales, au titre de ses compétences obligatoires, en application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite NOTRe.

Afin de permettre la continuité des services publics de gestion des eaux pluviales urbaines dans les meilleures conditions, il est possible que la Communauté d'agglomération délègue la gestion de cette compétence aux communes qui le souhaitent.

La délégation de la compétence entraîne la conclusion d'une convention de délégation.

Cette convention a pour objet de définir le périmètre, la durée, les modalités juridiques et financières de la délégation de compétence accordée par la Communauté d'agglomération, autorité délégante, à la Commune de Laignelet, autorité délégataire, relative à la gestion des eaux pluviales urbaines.

Monsieur le Maire soumet la convention de délégation de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines à l'approbation du conseil municipal.

La convention prend effet à compter du 1er janvier 2020 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Elle pourra être le cas échéant renouvelée par voie d'avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la convention de délégation de compétence gestion des eaux pluviales urbaines;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Certifié exécutoire, après transmission

En Préfecture le 11 juin 2020

Et publication le 11 juin 2020

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

30/05/2020

Date d'affichage

30/05/2020

Nbre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

N° 56/2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Etaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, M. LAN, Mrs LEBouc, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, Mrs MONTEMBault, MARTINAIS, Mmes MARTINS et FORVEILLE. formant la majorité en exercice.

Absents excusé :

Mme Florence CHOUAREN

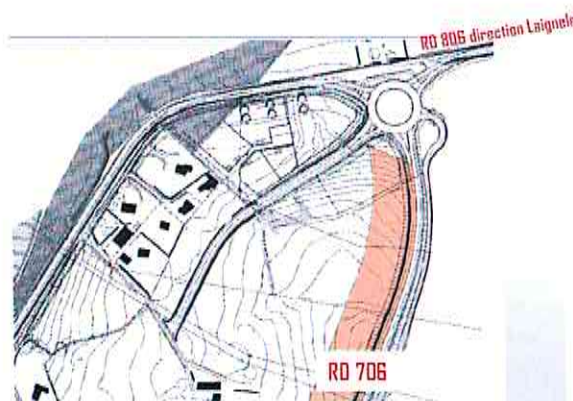
M. Boris BOYAVAl donne pouvoir à M. Christian LAN

Mme Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

ZA de la Massonnais : devis étude Orange pour l'extension de 2 lots

M. le Maire présente aux élus le devis d'Orange pour l'extension des 2 lots.

Il présente le secteur sur un plan.



M. le Maire souligne que l'étude s'élève à 321 € HT, que la localisation du point d'adduction au réseau et le conseil ingénierie s'élèvent à 208,19 € HT, soit un coût total de 529,19 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De VALIDER le devis de la société Orange pour l'étude de l'extension des 2 lots à hauteur de 321 € HT, pour la localisation du point d'adduction au réseau et le conseil ingénierie à hauteur de 208,19 € HT, soit un coût total de 529,19 € HT;
- D'IMPUTER ces dépenses à l'article 6045 « Achat d'études, prestations de services » du budget primitif de la ZA de la Massonnais
- D'AUTORISER M. le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission

En Préfecture le 11 juin 2020

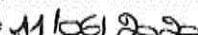
Et publication le 11 juin 2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le 

ID : 035-213501380-20200604-572020-DE

Date de convocation

30/05/2020

Date d'affichage

30/05/2020

Nbre de conseillers**en exercice : 15****présents : 13****votants : 14**

N° 57/2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Etaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, M. LAN, Mrs LEBouc, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, Mrs MONTEMBault, MARTINAIS, Mmes MARTINS et FORVEILLE.

formant la majorité en exercice.

Absents excusé :

Mme Florence CHOUAREN

M. Boris BOYAVAl donne pouvoir à M. Christian LAN

Mme Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

Résidence des verriers : validation des montants de la TVA sur marge et révision des surfaces suite au bornage définitif

Monsieur le Maire informe les élus que le Conseil Municipal lors de sa séance du 19 décembre 2019 a fixé le prix de vente des parcelles du lotissement « Résidence des Verriers » à 60 € HT/m².

Il indique aux élus que ce lotissement est soumis à la TVA sur marge et qu'il convient de valider le montant pour chacun des lots.

De plus, il précise que suite au bornage définitif les surfaces indiquées le 19 décembre 2019 pour les lots n°1, 2, 3, 4 et 5 sont modifiés.

Monsieur le Maire présente sous forme de tableau, comme suit, la surface des lots et le montant de la TVA sur marge applicable :

	Surface en m²	Prix 60 €HT/m²	Calcul TVA sur marge	TVA sur marge
Lot 1 - 12 rue la Forêt	405	24 300,00€	24 300 - (46 551.66/11170*405) = 22 612.14 * 20 % =	4 522.43 €
Lot 2 - 1 résidence des Verriers	476	28 560,00€	28 560 - (46 551.66/11170*476) = 26 576.24 * 20 % =	5 315.25 €
Lot 3 - 3 résidence des Verriers	515	30 900,00€	30 900 - (46 551.66/11170*515) = 28 753.71 * 20 % =	5 750.74 €
Lot 4 - 5 résidence des Verriers	522	31 320,00€	31 320 - (46 551.66/11170*522) = 29 144.53 * 20 % =	5 828.91 €
Lot 5 - 7 résidence des Verriers	502	30 120,00€	30 120 - (46 551.66/11170*502) = 28 027.88 * 20 % =	5 605.58 €
Lot 6 - 9 résidence des Verriers	495	29 700,00€	29 700 - (46 551.66/11170*495) = 27 637.06 * 20 % =	5 527.41 €
Lot 7 - 12 résidence des Verriers	445	26 700,00€	26 700 - (46 551.66/11170*445) = 24 485.44 * 20 % =	4 969.09 €
Lot 8 - 10 résidence des Verriers	434	26 040,00€	26 040 - (46 551.66/11170*434) = 24 231.28 * 20 % =	4 846.26 €
Lot 9 - 8 résidence des Verriers	411	24 660,00€	24 660 - (46 551.66/11170*411) = 22 947.13 * 20 % =	4 589.43 €
Lot 10 - 6 résidence des Verriers	408	24 480,00€	24 480 - (46 551.66/11170*408) = 22 779.64 * 20 % =	4 555.93 €
Lot 11 - 4 résidence des Verriers	408	24 480,00€	24 480 - (46 551.66/11170*408) = 22 779.64 * 20 % =	4 555.93 €
Lot 12 - 2 résidence des Verriers	400	24 000,00€	24 000 - (46 551.66/11170*400) = 22 332.98 * 20 % =	4 466.59 €
Lot 13 - 10 rue de la Forêt	377	22 620,00€	22 620 - (46 551.66/11170*377) = 21 048.83 * 20 % =	4 209.77 €
Lot 14 - 19 résidence des Verriers	400	24 000,00€	24 000 - (46 551.66/11170*400) = 22 332.98 * 20 % =	4 466.59 €
Lot 15 - 17 résidence des Verriers	336	20 160,00€	20 160 - (46 551.66/11170*336) = 18 759.70 * 20 % =	3 751.94 €
Lot 16 - 15 résidence des Verriers	393	23 580,00€	23 580 - (46 551.66/11170*393) = 21 942.15 * 20 % =	4 388.43 €
Lot 17 - 13 résidence des Verriers	582	34 920,00€	34 920 - (46 551.66/11170*582) = 32 494.48 * 20 % =	6 498.90 €
Lot 18 - 11 résidence des Verriers	799	47 940,00€	47 940 - (46 551.66/11170*799) = 44 610.12 * 20 % =	8 922.02 €

Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le 11/06/2020

ID : 035-213501380-20200604-572020-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De VALIDER les surfaces et les montants de la TVA sur marge ci-dessus détaillés;
- D'ANNULER et de REMPLACER la délibération n°130/2019 du 19/12/2019 par la présente délibération;
- D'AUTORISER M. le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Certifié exécutoire, après transmission

En Préfecture le 11 juin 2020

Et publication le 11 juin 2020

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

30/05/2020

Date d'affichage

30/05/2020

Nbre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

N° 58/2020

L'an deux mille vingt, le quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Etaient présents Mme PENDRIGH, M. DÉMARQUET, Mme GARNIER, M. LAN, Mrs LEBouc, PETITPAS, Mmes BARBELETTE, COUPÉ, Mrs MONTEMBault, MARTINAIS, Mmes MARTINS et FORVEILLE. formant la majorité en exercice.

Absents excusé :

Mme Florence CHOUAREN

M. Boris BOYAVAl donne pouvoir à M. Christian LAN

Mme Colette PENDRIGH est nommée secrétaire de séance.

Loyer du bâtiment à usage professionnel

Monsieur le Maire informe les élus que le Conseil Municipal, par délibération du 16 mai 2019, a validé la mise à disposition des deux salles annexes à la salle communale (salle de réunion B et le local de rangement) à deux personnes pour usage professionnel. Lors de cette séance, l'assemblée avait accordé une période d'essai gratuite de 3 mois (septembre, octobre et novembre 2019) et fixé ensuite le loyer mensuel à 320 €, charges comprises (eau, électricité...). Il s'agissait d'une nouvelle installation d'activités sur la commune.

Il précise que suite à une demande écrite le 13 novembre des deux professionnels, le Conseil Municipal avait décidé en séance du 19 décembre 2019 d'accorder le loyer à titre gratuit pour les mois de janvier, février et mars 2020.

Il précise que le titre de recette pour le mois de décembre 2019 et le mois d'avril 2020 ont été émis et réglés par les deux professionnels.

En avril 2020 et compte-tenu de la période de crise pandémique, l'activité a été moindre que prévu et les coûts de fournitures ont fortement augmenté. Les professionnels ont émis le souhait d'échelonner leur paiement. Les titres de recette du mois de mai et de juin 2020 n'ont pas été édités à ce jour. Il est souligné que les activités reprennent.

Mme Laura FORVEILLE ne prend pas part au vote.

Après en avoir étudié la situation exceptionnelle et délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De RETARDER les demande de versement pour aider cette installation en attente de stabilisation des activités;
- De REFAIRE un point en septembre 2020

Certifié exécutoire, après transmission

En Préfecture le 11 juin 2020

Et publication le 11 juin 2020

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

